



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6967^e séance

Mercredi 15 mai 2013, à 11 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Menan	(Togo)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Tian Lin
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Kadir
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Park Yong Min
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe

Ordre du Jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
(S/2013/261)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-33437 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2013/261)

Le Président : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République centrafricaine et du Tchad à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Nicolas Tiangaye, Premier Ministre de la République centrafricaine, et je prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Nicolas Tiangaye, Premier Ministre de la République centrafricaine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M^{me} Margaret Vogt, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/261, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Vogt.

M^{me} Vogt (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Conseil de l'attention qu'il accorde à la situation en République centrafricaine depuis le début du conflit qui y a éclaté en décembre 2012, et en particulier après le coup d'État du 24 mars contre le Gouvernement de François Bozizé et la dégradation des conditions de sécurité qui en a découlé dans l'ensemble du pays. Les délibérations du Conseil sont suivies avec beaucoup d'intérêt dans le pays et dans la région. Les Centrafricains attendent beaucoup de la présente séance, car un sentiment croissant de désespoir gagne la population qui ne voit, dans l'immédiat, aucun répit dans les épreuves dont elle souffre en ce moment. Elle espère que la communauté internationale se montrera

solidaire d'elle dans cette situation tragique et décidera de mesures clairement définies en vue de mettre un terme à l'impunité avec laquelle des groupes armés ont instauré le règne de la terreur contre l'ensemble de la population.

Le rapport dont le Conseil (S/2013/261) est saisi présente une analyse de la situation qui règne en République centrafricaine depuis l'offensive lancée par la Séléka en décembre 2012. Il souligne les répercussions de cette rébellion sur la population; sur les capacités et les infrastructures de l'État; sur la sécurité et les droits de l'homme; la situation humanitaire, en particulier en matière médicale; et sur l'accès à la nourriture, aux nécessités et services de base, ainsi que le risque élevé de famine si la situation actuelle venait à persister. Il analyse aussi les conséquences de la rébellion de la Séléka pour la région.

Le Secrétaire général souligne dans le rapport que, même lorsque tout allait bien, les capacités et les infrastructures de l'État centrafricain étaient déjà rudimentaires, tandis que les services de santé se trouvaient à des niveaux d'urgence semblables à ceux connus dans les pays où le conflit sévit depuis longtemps. À présent, même ces structures ont presque toutes disparu. La situation déjà difficile des droits de l'homme, marquée par la violation systématique des droits, même par des agents du maintien de l'ordre, a sombré dans un état d'anarchie et de mépris total du droit international, puisque des éléments de la Séléka ont fait de la population la cible de leur vengeance.

Tueries aveugles et, souvent, meurtres ciblés, viols systématiques et agressions de civils innocents, recrutements flagrants d'enfants-soldats, pillages de maisons – pas uniquement celles des riches, mais également celles de citoyens qui sont déjà en difficulté; pas même SOS Villages d'enfants n'a été épargné, pas plus que les églises ou les couvents – ... tous ces actes se poursuivent alors que la Séléka a pris le pouvoir il y a près de deux mois. Les dirigeants n'ont pas la capacité ou la volonté de maîtriser les éléments des milices ou de contenir les commandants locaux.

Les dirigeants de la région se sont fortement mobilisés pour combler le vide sécuritaire créé par la rébellion et tenter d'endiguer la situation en République centrafricaine, car le pays semble être devenu un sanctuaire pour différents groupes rebelles étrangers cherchant à exploiter les ressources naturelles pour lesquelles est connue la République centrafricaine. Des preuves factuelles aisément disponibles montrent

que l'extraction à ciel ouvert du diamant et de l'or en République centrafricaine a augmenté de manière exponentielle dans les zones contrôlées par la Séléka depuis le début de la rébellion. Pour compliquer encore la situation, l'insécurité s'aggrave dans le voisinage car le conflit constitue maintenant une menace directe à la sécurité des pays voisins, en particulier la République démocratique du Congo, le Tchad et le Cameroun. Ces graves menaces à la paix et à la sécurité de la population centrafricaine et de l'Afrique centrale font du rétablissement de la sécurité et de l'état de droit en République centrafricaine la priorité absolue.

Les différents sommets organisés à Libreville, N'Djamena, et plus récemment à Brazzaville, ont donné lieu à l'élaboration d'un solide ensemble de règles politiques de base à suivre par le nouveau régime de Bangui ainsi qu'à la définition d'une feuille de route précise concernant les tâches à accomplir pour permettre le rétablissement d'un régime démocratique en République centrafricaine. Premièrement, il faut cesser toutes les hostilités et rétablir la sécurité sur tout le territoire de la République centrafricaine; et deuxièmement, l'ordre constitutionnel doit être rétabli, conformément aux Accords de Libreville signés en janvier, et le Premier Ministre doit assumer les pouvoirs exécutifs, pendant que le Président autoproclamé, Michel Djotodia, dirige le Conseil national de transition et préside la transition.

Le scénario mis en place par les autorités de facto dessine une configuration différente. Le Conseil de transition, censé être représentatif de toutes les sensibilités politiques du pays et assumer le rôle législatif de l'Assemblée nationale, n'a pas répondu à cette attente, la procédure de nomination de ses membres ayant fait l'objet de controverses; d'où la décision prise par les chefs d'État au sommet de N'Djamena, le 18 avril, de porter le nombre de membres de cet organe à 135. Les mesures de transition s'appliqueront sur une période de 24 mois maximum, et devront déboucher sur des élections auxquelles les dirigeants de la transition ne seront pas autorisés à se présenter.

Si M. Djotodia a déclaré publiquement avoir accepté les décisions des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), son comportement l'a contredit. Il insiste sur son rôle de Président, faisant constamment référence aux décrets qui l'ont nommé Président et au fait qu'il a lui-même nommé le Premier Ministre, qu'il prétend avoir l'autorité de révoquer, contrairement à ce que prévoient

les Accords de Libreville. Il continue de diriger le pays par décrets présidentiels.

La communauté internationale, en particulier l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie et le Conseil de sécurité, ainsi qu'un grand nombre d'États Membres à titre bilatéral, ont fermement déclaré leur appui au cadre politique mis en place par la CEEAC pour la République centrafricaine. Cependant, si l'on veut que cela fonctionne, il conviendra de prendre un certain nombre de mesures importantes. Les fonctions et attributions distinctes du Premier Ministre exécutif et du chef du Gouvernement de transition doivent être définies dans le cadre d'une charte de transition qui édicterait les règles fondamentales d'engagement durant la période de transition.

Eu égard à la situation des droits de l'homme, l'offensive de la Séléka a détruit une grande partie du système judiciaire du pays. Dans les 10 circonscriptions judiciaires, des éléments de la Séléka ont saccagé la plupart des infrastructures du système : palais de justice, cours d'appel, dossiers des juridictions, prisons, registres des prisons et dossiers du ministère public. Les systèmes judiciaire et pénitentiaire devront être entièrement remis sur pied, après les ressources considérables qu'y avait consacrées le Fonds pour la consolidation de la paix. La destruction des registres de naissance et de nationalité posera inévitablement des problèmes lors de l'inscription des électeurs en vue des élections à venir.

L'offensive de la Séléka a réduit à néant l'appareil de maintien de l'ordre. Les forces nationales de sécurité et de défense – gendarmerie, police et armée – se sont désintégrées, et malgré des appels répétés leur demandant de reprendre leurs fonctions, à ce jour, seul un petit nombre d'officiers de l'armée et de la police ont réintégré les rangs.

La crise actuelle met en exergue l'urgence qu'il y aura à réformer le secteur de la sécurité et à mettre sur pied un secteur de la sécurité efficace et non exclusif qui soit capable de maintenir l'ordre dans tout le pays. Une réforme plus ambitieuse du secteur de la sécurité devrait se faire avec l'accord de toutes les forces politiques et viser au rétablissement de l'autorité de l'État; elle devrait comprendre des programmes de collecte des armes légères et de petit calibre, de relèvement local et de réintégration des ex-combattants dans les forces de sécurité et de défense officielles.

Les exactions commises par les combattants de la Séléka et d'autres éléments armés, comme les viols, les mutilations, le recrutement d'enfants et les mariages forcés, compromettent gravement la protection des civils et constituent de surcroît des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Secrétaire général ont exprimé leur préoccupation devant la dégradation des conditions de sécurité en République centrafricaine.

Il est indispensable que le Conseil déclare sans équivoque que ces exactions doivent cesser immédiatement et que les responsables doivent être amenés, à titre individuel, à répondre de leurs actes. Selon nous, il est temps que le Conseil envisage d'imposer des sanctions individuelles contre les cerveaux et les auteurs de ces violations flagrantes. Nous ne voulons pas qu'une population déjà désespérée soit réduite au seul choix de devoir elle-même faire la loi. La Cour pénale internationale suit elle aussi de près l'évolution de la situation en République centrafricaine, et la Procureure a publié une déclaration dans laquelle elle avertissait que ses services examinaient de très près les allégations de crimes commis contre des civils. Nous pensons que le Conseil se doit d'envoyer un message analogue.

S'agissant de la situation humanitaire, la dernière crise en date a aggravé une situation humanitaire déjà difficile à supporter pour la population centrafricaine. Les violations des droits de l'homme commises contre les civils et les mouvements populaires se poursuivent. Plus de 49 000 réfugiés ont à ce jour été enregistrés dans les pays voisins depuis décembre, principalement en République démocratique du Congo, au Tchad, au Cameroun et en République du Congo. Nous ne devons pas oublier que l'ensemble du territoire de la République centrafricaine ne compte que 4,5 millions d'habitants. Un grand nombre de réfugiés continuent d'arriver dans ces pays. Outre les 173 000 personnes qui, selon les estimations, ont été déplacées depuis décembre, 33 000 personnes supplémentaires avaient déjà été déplacées, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées à plus de 200 000.

Le nombre d'attaques violentes a considérablement augmenté durant le premier trimestre de 2013 du fait de l'insécurité persistante dans le pays. Plus de 60 % de ces attaques sont attribuées à des groupes armés. Depuis

le début de l'année 2013, au moins une personne est attaquée chaque jour.

D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 60 % des habitants des zones rurales, qui dépendent de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance, sont touchés par la crise actuelle. On estime que plus de 80 000 personnes, dont 57 000 enfants âgés de moins de 5 ans, pourraient se trouver dans une situation d'insécurité alimentaire grave au cours de la saison de soudure qui débute maintenant et dure jusqu'en septembre. Ces chiffres vont probablement augmenter avec la hausse des prix des denrées alimentaires provoquée par la crise. Si des semences ne sont pas distribuées pendant la saison des semailles – qui se déroule actuellement, étant donné la hausse des prix constatée lors des évaluations menées récemment à Bangui, il pourrait y avoir un risque de pénurie de denrées alimentaires de base. Cela pourrait provoquer une grave crise alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales et urbaines. Les écoles étant fermées ou occupées et les enseignants absents, on dénombre pas moins de 656 000 enfants qui ne sont pas scolarisés à l'éducation à l'heure actuelle.

L'insécurité et la faiblesse du réseau routier sont les principaux obstacles qui empêchent les secours humanitaires d'atteindre ceux qui ont besoin d'assistance. Depuis décembre, le pays a sombré dans le chaos et beaucoup de bureaux et d'entrepôts humanitaires à travers le pays ont été pillés. Bien que toutes les parties aient souscrit au principe de faciliter l'accès humanitaire, l'insécurité empêche les acteurs humanitaires d'atteindre les populations ayant besoin d'assistance, notamment les personnes déplacées, les communautés d'accueil et les victimes de violations des droits de l'homme.

En dépit de ces difficultés, les organismes et programmes des Nations Unies organisent des missions d'évaluation conjointes sur le terrain pour recenser les besoins et mesurer l'impact humanitaire de la crise. Les missions effectuées dans plusieurs provinces ont mis en lumière une aggravation de la situation humanitaire et révélé l'existence de besoins en matière de santé, d'eau, d'assainissement, de nutrition, de protection, de sécurité alimentaire et d'éducation. Les besoins les plus urgents sont liés à la sécurité alimentaire, car, forcés de recourir à d'autres sources d'alimentation, les ménages ont changé de régime alimentaire. Une autre urgence est l'élimination des ordures ménagères. De nouvelles évaluations sont prévues au cours des semaines à venir.

Il est urgent de trouver des financements supplémentaires pour soutenir la capacité d'intervention humanitaire. Au 10 mai, l'appel humanitaire annuel qui avait été lancé pour la République centrafricaine pour un montant de 129 millions de dollars, était financé à hauteur de 29 %. En mars, on estimait à 42 millions de dollars la somme supplémentaire nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins créés par la crise. Ce montant devrait encore augmenter.

Je pense qu'il faut d'urgence contribuer à rétablir la stabilité et la sécurité en République centrafricaine, et ce, en déployant une force de sécurité neutre qui permettrait de mettre fin à la situation actuelle d'anarchie et forcerait les éléments rebelles à respecter le cadre de sécurité adopté à Libreville. Ce cadre prévoit que toutes les forces de sécurité doivent être cantonnées ou regroupées, désarmées et démobilisées avant de faire l'objet d'une procédure de sélection en vue de leur intégration au sein d'une force de sécurité réformée. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent agir rapidement pour protéger la population centrafricaine des attaques des groupes armés. La situation à Bangui est particulièrement urgente, car c'est dans cette ville que se concentre la plus grande partie de la population – environ 1,5 million d'habitants sur une population totale de 4,5 millions de personnes dans l'ensemble du pays. Toutefois, cet effort ne doit pas se limiter à Bangui.

La présence d'une force de stabilisation neutre, couplée à un appui politique ferme du Comité de suivi mis en place au niveau de la région et du Groupe de contact international qui vient d'être créé pour accompagner la transition, est cruciale pour créer les conditions sécuritaires et politiques qui permettraient aux autorités de mettre en œuvre les Accords de Libreville et au Premier ministre de jouer son rôle en tant que chef exécutif du Gouvernement. Cet effort international contribuerait également à éviter que l'aide ne soit détournée pour alimenter l'impunité et l'autoritarisme.

Nous nous félicitons de la décision de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de faire passer les effectifs de sa force à 2 000 hommes, une initiative que la communauté internationale doit appuyer sans tarder. En outre, il importe au plus haut point que la force régionale revoie ses objectifs stratégiques et son concept des opérations pour qu'elle ait plus de mordant. Une réunion a d'ailleurs lieu ce jour pour étudier cette question. Cette initiative à court

terme doit être rapidement suivie du déploiement d'une force régionale élargie, qui pourrait être coordonnée par l'Union africaine avec l'appui de la communauté internationale. Cependant, dans l'immédiat, il faut prendre des dispositions provisoires pour mettre fin au carnage en cours.

Par l'intermédiaire du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, l'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec la région pour définir les paramètres d'une transition qui se fonderait sur des principes démocratiques solides et sur la légalité. L'expérience nous a appris que ces principes ne sont pas que des mots, mais des fondements essentiels d'une paix et d'une sécurité durables. Ces fondements doivent être établis dès maintenant, si l'on veut mettre en place un cadre politique crédible et durable après la transition. Les tâches cruciales qui doivent être accomplies pendant la transition – notamment la création d'organes d'administration des élections; la définition du corps électoral; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la réforme du secteur de la sécurité; la régionalisation; la mise en place de mécanismes de promotion de l'état de droit et d'administration de la justice; le développement socioéconomique et j'en passe – requièrent l'existence d'un organe représentatif reflétant les intérêts de la société tout entière. Sinon, la transition risque de déboucher sur un nouveau conflit. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que les Accords de Libreville doivent constituer la base juridique de la transition.

Pour les Nations Unies, le rôle du Premier Ministre en tant que visage juridique de la transition est d'une importance capitale, car ce poste est le produit d'un accord auquel tout le monde a jadis souscrit. Nous sommes fermement convaincus que nous ne devrions pas encourager un système d'impunité dans une situation où l'ordre démocratique a été renversé par la force des armes, même face à de graves problèmes de gouvernance. Les Accords de Libreville ont été conçus pour répondre à certaines des doléances formulées par les rebelles, tout en respectant le cadre démocratique. Le coup d'État a annulé ce processus de transition et a imposé un nouvel ordre par la force. Il est essentiel que nous aidions la région, la CEEAC, l'Union africaine et les acteurs régionaux à rétablir les principes fondamentaux adoptés à Libreville.

Le Président : Je remercie M^{me} Vogt de son exposé.

J'invite à présent S. E. M. Nicolas Tiangaye, Premier Ministre de la République centrafricaine, à prendre la parole.

M. Tiangaye (République centrafricaine) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois et vous assurer par là même du soutien total de ma délégation au cours de votre mandature.

Je profite de l'opportunité pour rendre un hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur et Représentant permanent du Rwanda, pour le travail accompli sous sa responsabilité au mois d'avril.

La présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/261) au Conseil de sécurité est également pour moi et mon pays l'occasion de témoigner de la gratitude de la République centrafricaine au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies à la recherche de la paix, de la stabilité et du développement de cet État si fragile en proie à une instabilité quasi permanente. Que sa Représentante spéciale M^{me} Margareth Vogt et toute son équipe retrouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Le rapport à nous présenté ce jour a le mérite de la clarté et de la concision car il décrit la situation quasi-réelle de ce qu'a vécu et vit présentement la République centrafricaine. En réalité un drame sans précédent dans son histoire ancienne ou récente se déroule sous nos yeux aujourd'hui dans cet État de 4,6 millions d'habitants. Nous en prenons acte. La crise centrafricaine, longtemps oubliée, doit être à nouveau sous les projecteurs et inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Ce drame que vit le peuple centrafricain à tous les niveaux, caractérisé par des troubles de l'ordre public, des violences, des exactions et des exécutions sommaires, des viols, l'enrôlement d'enfants soldats, des crimes contre le patrimoine faunique mondiale de l'humanité, comme le cas du braconnage dans le parc de Dzanga-Sangha où plus d'une vingtaine d'éléphants a été tuée la semaine dernière, a entraîné inévitablement des conséquences humanitaires, en particulier l'aggravation de la précarité.

Depuis les prises successives des villes de province, soumises à des actes de pillage jusqu'à l'entrée dans la capitale, Bangui, des troupes de la Séléka le

24 mars 2013, la ville de Bangui a connu pendant près de trois semaines des tirs à l'arme lourde et légère de manière intempestive dans les quartiers entraînant le déplacement massif des populations à l'intérieur comme à l'extérieur; l'insécurité dans les quartiers liée aux actes de pillages, de viols, de destructions et d'assassinats perpétrés par des éléments incontrôlés de la Séléka – il en est de même de ceux qui ont été détachés pourtant pour veiller sur les établissements publics et privés. L'insécurité sur les axes routiers et dans les régions rend impossible la circulation des personnes et des biens, ce qui freine par conséquent la relance économique. Il y a également l'insécurité permanente au niveau des infrastructures stratégiques (le dépôt de stockage de carburant de Kolongo, les installations de distribution d'eau, d'électricité et d'opérations de dragage de l'Oubangui pour la navigabilité, etc.); le pillage systématique des documents et matériels bureaucratiques des administrations, des produits pharmaceutiques et du matériel médical et biomédical des hôpitaux; la destruction des outils de production avec pour conséquence l'impossibilité pour la plupart des entreprises de payer leurs droits et taxes à l'État. Tout cela menace la stabilité même de l'édifice mis en place par l'Accord politique de Libreville et les décisions des sommets successifs de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), organisés à N'Djamena, au Tchad. Ces violations qui rythment la vie quotidienne des populations en donnent un témoignage affligeant et particulièrement inquiétant.

Toutefois et d'une manière générale, le processus de mise en place des structures recommandées par le dernier sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à N'Djamena le 18 avril 2013, s'est déroulé à la satisfaction des Centrafricains quant aux recommandations qui ont été arrêtées.

Néanmoins, la situation reste préoccupante malgré la bonne volonté du Gouvernement et les efforts de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). En effet, certains faits et agissements constatés et qui continuent de préoccuper l'opinion nationale et internationale, sont de nature à entraver les efforts en cours du Gouvernement et de la communauté internationale en faveur de la sécurité, de la paix et de la stabilité aussi bien en République centrafricaine que dans la sous-région.

Face à cette situation chaotique où l'État dans ses profondeurs a été atteint et disloqué, que comptons-nous faire et comment le faire?

D'abord, au plan politique et institutionnel, selon les recommandations du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC de N'Djamena du 18 avril 2013, un gouvernement, après de larges consultations, sera mis en place dans les tout prochains jours, un gouvernement d'union nationale. Quant au Conseil national de transition, initialement prévu pour 105 membres, les autorités sous-régionales de la CEEAC ont porté ce nombre à 135 en vue de faire représenter le maximum de couches sociales dans la gestion de la transition. Mal élu et en dehors de toute règle, l'actuel Bureau du Conseil national de transition est appelé dans les tout prochains jours à disparaître afin de s'adapter au contexte actuel. Il n'est pas inutile de rappeler que le contour de cette transition politique a été fixé par la CEEAC à travers les différents sommets de N'Djamena des 3 et 18 avril 2013, et de Brazzaville le 3 mai.

Il est clairement indiqué dans la Déclaration de N'Djamena que tous les acteurs ayant contribué à la gestion de la transition (Chef d'État de transition, Premier Ministre, ministres, membres du Bureau du Conseil national de transition) ne se présenteront pas aux prochaines élections présidentielles.

Notons que la communauté internationale a clairement condamné ce changement inconstitutionnel et par la force. Toutefois la CEEAC a pris note de l'élection par le Conseil national de transition de M. Michel Djotodia comme Président de la République, et lui a conféré le titre de Chef d'État de la transition. Mais elle a reconnu la légitimité du Premier Ministre, car nommé à la tête du Gouvernement d'union nationale créé à la suite de l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013.

S'agissant de la situation sécuritaire et de l'état de droit, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'effondrement de l'État et la disparition des forces de défense et de sécurité ont laissé un vide sécuritaire ayant engendré une totale anarchie, favorisant ainsi des violations généralisées et graves des droits de l'homme caractérisées par des pillages des biens publics et privés, des arrestations et des détentions arbitraires, des violences sexuelles contre les femmes et les enfants, des actes de tortures, des viols, des assassinats ciblés, le recrutement d'enfants soldats et d'autres exactions commises par des éléments incontrôlés de la Séléka et des groupes non identifiés. Cela n'a pas épargné l'ONU dont les résidences du personnel tant national qu'international ont été saccagées et pillées et des véhicules emportés.

Bangui vit une situation alarmante où les saccages et les pillages de maisons ont atteint un niveau inimaginable et inégalé, ramenant le pays à plusieurs décennies en arrière, le tout accompagné de braquages de voitures et de vols à main armée.

Les écoles et de nombreux commerces de Bangui n'ont pas entièrement rouvert en raison de l'insécurité.

En dehors de Bangui, les conditions de sécurité continuent de se détériorer, des éléments de la Séléka se livrant à des actes de vandalisme, à des violations des droits de l'homme et à des agressions contre la population civile. Il faut noter que ces pillages visent avant tout les non-musulmans et épargnent les musulmans. Cette situation est source de ressentiment dans les communautés chrétiennes et attisent les tensions religieuses.

Enfin, le climat d'insécurité qui règne en République centrafricaine compromet la stabilité de toute la sous-région.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui prospère dans les zones de non-droit, reste une menace pour la sécurité et l'état de droit car, durant cette période, elle a tué au moins sept personnes et procédé à des enlèvements. Au même moment, un chef de cette rébellion a été tué et certains de ses combattants ont fait défection. L'Ouganda, qui avait un temps annoncé la suspension de ses activités de surveillance dans la zone où sévit la LRA suite à une déclaration du Chef d'État de la transition, est revenu sur sa décision suite à un accord trouvé entre les différentes institutions engagées dans la traque de Joseph Koni et de ses hommes.

Nous signalons que l'offensive de la Séléka a détruit une large part du système judiciaire du pays ainsi que les infrastructures administratives, dont les mairies, ce qui posera à terme des questions sur les listes électorales lors du processus électoral à venir. L'offensive de la Séléka a réduit à néant l'appareil de maintien de l'ordre. Les forces de défense et de sécurité – gendarmerie, police, armée – se sont désintégrées. En dépit des appels répétés qui demandent aux anciennes forces de défense et de sécurité de reprendre leurs fonctions, à ce jour, seul un petit nombre d'officiers de l'armée et de la police ont intégré les rangs. Même si la Séléka, après sa prise de pouvoir, contrôle tous les leviers politiques et militaires du pays, elle n'arrive pas à rétablir l'ordre.

En dépit des efforts fournis par le Gouvernement en matière de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la

sécurité, les résultats n'ont pas été à la hauteur de l'investissement. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui avait déployé près de 700 hommes, a vu ses effectifs portés à 2 000 hommes; d'où l'urgence de les déployer, pleinement équipés et entraînés avec un mandat autorisant l'emploi de la force. La réforme du secteur de la sécurité, longtemps restée en veille, devrait être activée en vue de jeter les bases de nouvelles forces de défense et de sécurité.

En ce qui concerne la protection des droits de l'homme, la situation, qui était déjà précaire, s'est dégradée au cours du conflit, avec des exécutions sommaires, des attaques ciblées motivées par l'appartenance religieuse ou tribale, des violences faites aux femmes et aux filles, le recrutement d'enfants soldats, etc.. En somme, toutes les violations des droits sont là, et il nous faut trouver les voies et moyens de les éradiquer.

En ce qui concerne la situation humanitaire, elle s'est aggravée. Après la prise de Bangui, près de 47 000 personnes ont fui le pays pour se réfugier en République démocratique du Congo, au Congo, au Cameroun et au Tchad, et près de 1,5 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. L'absence de couloirs humanitaires, l'insécurité et le pillage des biens, entrepôts et véhicules des organisations non gouvernementales compliquent l'action de secours et les autres formes d'aide à apporter aux populations.

Cette situation chaotique nous conduit à demander au Conseil de sécurité de se saisir du dossier de la République centrafricaine, de l'inscrire à son ordre du jour afin qu'elle ne soit plus une crise oubliée. Face à la liquéfaction de l'armée, pour sauver la population aujourd'hui en grande détresse et avant l'indispensable déploiement des 2 000 hommes de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) – dont nous souhaitons l'ouverture aux États non membres de l'espace CEEAC –, nous demandons à la France, bénéficiant d'un mandat clair des Nations Unies, d'intervenir en procédant par la force au désarmement des éléments de la Séléka. Le peuple centrafricain, qui souffre en ce moment des exactions de la Séléka, en a grandement besoin.

Aussi, nous demandons à l'Union européenne et à l'Union africaine, de tout mettre en œuvre pour fournir un appui financier et/ou des moyens aux forces qui interviendraient au titre de cette mission. Nous demandons à l'ONU de désigner un Rapporteur spécial chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme

en République centrafricaine afin de déterminer l'étendue des crimes et d'entamer des poursuites contre leurs auteurs devant les juridictions tant nationales qu'internationales; et d'aider à l'ouverture des couloirs humanitaires afin de permettre aux humanitaires d'apporter secours et assistance aux populations et autres personnes déplacées. Nous appelons la communauté internationale à se mobiliser afin d'apporter une aide d'urgence conséquente, indispensable à la survie de plus de 1,5 million de victimes en attente de secours.

Nous suggérons, enfin, que, dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, la présidence de la formation République centrafricaine, restée inoccupée, soit pourvue, et ce d'un commun accord avec les autorités centrafricaines. Lorsque nous aurons achevé de régler la situation en matière de sécurité, ne serait-ce que partiellement, nous pourrions alors nous atteler à reconstruire l'État et envisager de préparer sereinement les élections, que tout le monde souhaite transparentes et crédibles.

Avant de terminer, je me permets d'adresser tous les remerciements de mon gouvernement à l'ONU, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à l'Organisation internationale de la Francophonie, aux États membres de la CEEAC, à la France, aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, à la Belgique, au Luxembourg, à l'Australie, à la Chine, au Japon, à l'Allemagne, à la République de Corée, au Royaume du Maroc, à l'Ouganda, et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont toujours soutenu la République centrafricaine dans son inlassable quête de paix et de stabilité.

À tous ceux qui se sont laissés gagner par la lassitude, nous leur disons qu'il faut, malgré tout, continuer de croire en la République centrafricaine et d'agir en sa faveur. Aider la République centrafricaine, c'est contribuer à stabiliser la sous-région d'Afrique centrale. Aider la République centrafricaine, c'est consolider la paix en Afrique. Aider la République centrafricaine, c'est s'acquitter d'un devoir de solidarité de la communauté internationale vis-à-vis d'un de ses membres qui s'accroche à la vie, à la paix et à l'épanouissement de son peuple.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad) : C'est au nom de la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) que j'ai l'honneur et le

privilège de prendre la parole. Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de S. E. M. Nicolas Tiangaye, Premier Ministre de la République centrafricaine, et lui exprimer nos félicitations et notre admiration pour les sacrifices qu'il consent pour sauver son pays.

Il me faut aussi saluer la présence parmi nous de M^{me} Margaret Vogt, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, dont je prends bonne note de l'important et émouvant exposé sur la situation en République centrafricaine.

Je voudrais ensuite citer S. E. M. Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad, qui, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) s'adressant à ses pairs le 18 avril 2013 à N'Djamena, au cours du sommet extraordinaire de la CEEAC sur la République centrafricaine, a dit :

« La République centrafricaine est comme une plaie au cœur de l'Afrique centrale. Malgré tous les remèdes prescrits au fil des crises que ce pays a connues, la plaie ne guérit qu'en apparence. Il nous faut nous mobiliser très sérieusement pour mettre fin, je l'espère cette fois-ci définitivement, à cette situation d'instabilité récurrente ».

Il nous faut éviter que la plaie ne se gangrène et contamine toute la sous-région. Les prémices d'une telle contamination sont déjà là; la Représentante spéciale du Secrétaire général les a bien décrites. Car, depuis le 24 mars, la situation sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine, déjà assez préoccupante, s'est dégradée considérablement. Des bandes armées incontrôlées, représentant plusieurs milliers d'hommes, continuent à piller, rançonner et commettre des exactions sur toute l'étendue du territoire centrafricain. Les populations centrafricaines dans la détresse attendent en vain des actions concrètes de la communauté internationale, aux côtés de la CEEAC, visant à mieux les protéger.

Certes, la communauté internationale a condamné le changement anticonstitutionnel intervenu en République centrafricaine. La CEEAC a fait de même, et n'a pas reconnu le Président autoproclamé. Puis la réalpolitik a conduit la CEEAC à préconiser un schéma de sortie de crise qui, tout en restaurant une certaine légalité, tiennent compte des réalités sur le terrain. C'est ainsi que des institutions ont été mises sur pied pour une transition de 18 mois, et une feuille de route a été

établie pour le Gouvernement de la transition en vue du redressement de la situation. Les Accords politiques signés le 11 janvier 2013 à Libreville ont été proclamés comme le noyau central des engagements durant la période de transition.

En effet, comme on le sait, après le coup d'État, un sommet extraordinaire de la CEEAC s'est tenu à N'Djamena le 3 avril dernier. Outre les États membres de la CEEAC, ont pris part à ce sommet S. E. Jacob Zuma, le Président de la République sud-africaine, S. E. Boni Yayi, Président de la République du Bénin, ainsi que l'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne, et l'Organisation internationale de la Francophonie. Le sommet extraordinaire de la CEEAC a non seulement condamné la prise de pouvoir par les armes en République centrafricaine, mais il a aussi appelé le dirigeant de la Séléka, M. Michel Djotodia, Président autoproclamé, à se conformer aux Accords de paix de Libreville signés le 11 janvier dernier.

À l'issue des travaux du sommet, les chefs d'État de la CEEAC ont proposé la mise en place d'un collège regroupant toutes les forces vives du pays pouvant jouer le rôle de l'exécutif et d'une assemblée constituante et ce, dans le cadre d'une large implication aussi bien des signataires des Accords de Libreville que des autres acteurs de la société civile ou d'autres sensibilités politiques. Le principe de l'accompagnement de la transition par le Comité de suivi et de la création d'un Groupe de contact international comprenant les organisations régionales et internationales ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux a été convenu. Il s'avère que l'ensemble des parties prenantes centrafricaines, y compris le Président autoproclamé, ont accepté sans condition la feuille de route proposée par le sommet de la CEEAC.

Dans cette optique, selon les dernières informations dont nous disposons, un Conseil national de transition qui tient lieu d'assemblée constituante a été mis en place sur la base d'une large consultation impliquant l'ensemble des forces vives de la nation centrafricaine. Cette assemblée constituante a pour mission essentielle, comme vient de le souligner le Premier Ministre, de rédiger une constitution en vue de préparer les élections dans un délai établi à 18 mois. Le Conseil national de transition a élu le chef de la Séléka comme Président pour la période de transition. Mais ce Conseil national de transition devrait être élargi afin d'être beaucoup plus légitime, et de mieux représenter les populations centrafricaines.

Le Premier Ministre, Nicolas Tiangaye, nommé en vertu des Accords de Libreville, est reconduit avec des pouvoirs plus étendus et ne peut être révoqué pendant la période de transition. Si les circonstances l'exigent, le Président de la transition et le Premier Ministre peuvent, d'un commun accord, procéder à un réaménagement du Gouvernement. Le Président de la transition, le Premier Ministre et les autres membres du Gouvernement de transition ne peuvent se présenter aux prochaines élections. Au terme de cette transition, un référendum constitutionnel ainsi que des élections législatives et présidentielles seront organisés sur la base d'un ordonnancement juridique et d'un calendrier consensuels en vue du retour à un ordre constitutionnel démocratique incontesté. Il est évident que tout cela ne serait possible sans une sécurité des personnes et des biens, ni sans les moyens matériels et financiers dont doivent disposer les autorités de la transition pour l'accomplissement de leur mission. C'est justement pour remédier à ces questions que la CEEAC a convenu de la création du Groupe international de contact, qui a tenu sa première réunion à Brazzaville le 3 mai.

Sur le plan de la sécurité, il est urgent de neutraliser les bandes armées. Pour ce faire, il faut rappeler la déclaration de N'Djamena de la CEEAC du 18 avril qui souligne la nécessité d'un cantonnement de tous les éléments armés incontrôlés. Il faut rappeler aussi que, pour assurer au minimum la sécurisation du pays, les effectifs de la Force multinationale d'Afrique centrale devraient être augmentés à 2 000 hommes, et la communauté internationale est vivement sollicitée pour soutenir la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) en moyens matériels et financiers en vue de l'augmentation de son effectif et du renforcement de son efficacité. La Commission de l'Union africaine est particulièrement appelée à prendre les mesures appropriées en vue de l'évaluation des

besoins de la MICOPAX en effectifs, équipements et financements, et de la génération des forces en fonction d'un concept d'opération et d'un concept de soutien logistique devant bénéficier de l'appui de l'Afrique et, surtout, de la communauté internationale dans son ensemble.

La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, a un devoir de solidarité et d'assistance en faveur de la République centrafricaine qui meurt, au regard de la situation politique et sociale chaotique dans laquelle se trouve le pays.

En attendant, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale fait tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux Centrafricains. Ses modestes forces sont engagées sur le terrain pour aider les autorités de la transition à réduire autant que possible l'insécurité. Il est urgent que l'Afrique et la communauté internationale dans son ensemble s'engagent concrètement aux côtés de la CEEAC et derrière la transition centrafricaine pour porter assistance aux populations centrafricaines en danger.

Pour terminer, je voudrais signaler au Conseil que le Président de la transition centrafricaine vient d'entamer, dit-il, une visite dans les pays de la sous-région, en commençant par le Tchad. À cette occasion, le Président de la République du Tchad, S. E. Idriss Deby Itno, Président en exercice de la CEEAC, a tenu à inviter le Président de la transition à respecter scrupuleusement ses engagements, notamment à veiller à l'instauration rapide du maintien de l'ordre et de la sécurité et au respect des droits de l'homme.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 35.